

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-10

### AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES RD 34 et RD 16 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 34 et 16.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 1<sup>er</sup> août 2007 pour les dossiers concernant la RD 34 et la RD 16, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (RD 34) et procédure adaptée (RD 16), aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

#### RD 34 – PR 7+019 à 9+601 – Reprofilement de chaussée - CAZES MONDENARD

Montant : 142 095.00 €HT

Délai d'exécution : 1 mois

Attributaire : Société APPIA Quercy-Agenais

#### RD 16 – PR 7+244 à 23+073 (1<sup>ère</sup> phase) – Reprofilement de chaussée – DURFORT LACAPELETTE – CAZES MONDENARD - SAUVETERRE

Montant : 165 790.00 €HT

Délai d'exécution : 1 mois

Attributaire : Société LAFFONT

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus,

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 septembre 2007**

CP 07/09-10

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES  
RD 34 et RD 16  
DEVOLUTION DES MARCHES**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 1er août 2007,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de la RD 34 et RD 16 selon les caractéristiques suivantes :

**RD 34 – PR 7+019 à 9+601 – Reprofilement de chaussée - CAZES MONDENARD**

Montant : 142 095.00 €HT

Délai d'exécution : 1 mois

Attributaire : Société APPIA Quercy-Agenais

**RD 16 –PR 7+244 à 23+073 (1<sup>ère</sup> phase) – Reprofilement de chaussée – DURFORT  
LACAPELETTE – CAZES MONDENARD - SAUVETERRE**

Montant : 165 790.00 €HT

Délai d'exécution : 1 mois

Attributaire : Société LAFFONT

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,